

Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 octobre 2008 de MM. Jean Sanchez, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, M^{mes} Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne, Florence Kraft-Babel et Laetitia Guinand, acceptée par le Conseil municipal le 10 mars 2009, intitulée: «Pont du Mont-Blanc pour tous».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- la dangerosité du pont du Mont-Blanc pour les cyclistes;
- le détour imposé aux cyclistes devant changer de rive;
- la densité de circulation automobile sur ce pont;
- l’augmentation du trafic de cyclistes;
- l’urgence de prendre des mesures pour protéger la vie des cyclistes empruntant ce pont au quotidien,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à saisir le Canton pour prendre toute mesure permettant aux cyclistes de traverser le pont du Mont-Blanc, en toute sécurité pour les cyclistes et les piétons.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les considérants de la présente motion n’ont pas échappé au Conseil administratif qui tient à rappeler qu’une proposition de crédit PR-387 «en vue de l’ouverture d’un crédit de 1 975 000 francs destiné à l’étude d’un élargissement du pont du Mont-Blanc pour l’aménagement de pistes cyclables et des raccords aux rives» a été votée le 8 novembre 2006 par le Conseil municipal. Cette proposition a pour but d’améliorer les conditions de déplacement des cyclistes empruntant le pont. Elle a permis d’étudier des mesures d’aménagement et un projet a été mis au point. Il est actuellement en consultation à la Direction générale de la mobilité et le Service de l’aménagement urbain et de la mobilité espère pouvoir déposer la requête en autorisation d’ici à la fin de l’année 2009, pour autant que les instances cantonales valident le projet. Il consiste à récupérer les surlargeurs des voies existantes (dans le respect des normes VSS) pour gagner l’espace nécessaire à une piste bidirectionnelle construite au niveau du trottoir existant, en amont.

A la suite, le Conseil administratif déposera une demande de crédit de réalisation. En parallèle, le Service de l’aménagement urbain et de la mobilité étudie la faisabilité financière d’une passerelle piétonnière à créer en amont du pont, afin de transformer le trottoir existant en piste bidirectionnelle. Cette variante, plus généreuse, pourrait se révéler très coûteuse si elle devait nécessiter le déplace-

ment des débarcadères de la Compagnie générale de navigation et la transformation des deux passages piétonniers sous le pont du Mont-Blanc. Les vérifications sont en cours.

A toutes fins utiles, le Conseil administratif rappelle que le projet a été retenu par la Confédération dans la première tranche d'investissement prévue dans le projet d'agglomération. Si les Chambres fédérales confirment ce choix, la Ville de Genève peut compter sur une participation financière allant jusqu'à 40%.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

Le 2 septembre 2009.